ART. 37 N° 6814

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 6814

présenté par

Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 37

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – Il est mis fin au projet d'agrandissement de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle de façon immédiate et définitive. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à interdire de façon immédiate le projet de terminal 4 de l'aéroport de Roissy.

Le 11 février dernier, le Gouvernement annonçait en grande pompe l'arrêt du projet dit « terminal 4 » de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle. Hasard du calendrier, cela tombait le lendemain de la présentation de cette loi Climat dont l'insuffisance est reconnue par tous.

Cela ne suffit pas. Car derrière l'effet d'annonce, le projet d'extension de l'aéroport n'est pas abandonné. Les citoyens et citoyennes mobilisées, notamment dans des associations environnementales n'ont de cesse depuis de lancer l'alerte. En effet, le Gouvernement demande à ADP de lui proposer une nouveau feuille de route, « plus cohérent avec ses objectifs de lutte contre le changement climatique et de protection de l'environnement ».

Il nous faut impérativement changer nos mode de vie, cela passe par l'arrêt de projets obsolètes comme l'agrandissement d'un aéroport, quel qu'il soit.

ART. 37 N° **6814**

C'est pourquoi nous demandons d'inscrire dans la loi l'abandon définitive du projet d'extension de l'aéroport de Roissy.